

## Barème indemnités forfaitaires grands déplacements pour la Métropole

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 15/01/2014
- Dernière mise à jour de la fiche : 15/01/2014

## Barème indemnités forfaitaires grands déplacements pour la Métropole

**Année 2014**

Année 2014	Pour les 3 premiers mois	Du 4ème mois au 24ème mois	Du 25ème 72ème r
Repas	17,90 €	15,20 €	12,60
Nuitée et petit-déjeuner en région parisienne (départements 75, 92, 93, 94)	64,10 € / jour	54,50 € / jour	44,90 €
Nuitée et petit-déjeuner dans les autres départements de la Métropole	47,60 € / jour	40,50 € / jour	33,30 €

### Sources :

- [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)